



EUROPEAN FEDERATION OF EMPLOYEE SHAREOWNERSHIP

Monsieur Michel Barnier
Membre de la Commission Européenne
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles

Le 19 décembre 2011

Monsieur le Commissaire,
Cher ami,

Nous nous réjouissons du succès de la consultation sur le cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'UE.

En particulier, nous observons que la question sur la promotion de l'actionnariat salarié a reçu une réponse à 65% favorable (question 23).

C'est pourquoi nous avons été surpris de l'affirmation des services de la Commission dans le "feedback statement", selon laquelle "there is no majority to support intervention at EU level in this field".

Nous avons relevé l'ensemble des réponses à la question 23, il y en a eu 252 sur un ensemble de 409 réponses. Il est clair que si l'on met dans le camp du "non" les 157 qui n'ont pas répondu à la question, on ne trouve pas de majorité.

De notre côté, nous avons collationné toutes les réponses à la question 23, et nous avons donné à chaque réponse une notation de -3 à +3 (de très négative à très positive), ce qui conduit au score global de 65%. Bien sûr, on est loin de l'unanimité, mais en termes politiques, un choix à 65% est plus que respectable.

Il est regrettable que dans sa formulation en anglais, la question 23 ait pu être source d'ambiguïté. De ce fait, on voit que beaucoup de réponses sont positives à l'idée de promouvoir l'actionnariat salarié à l'échelon européen, tandis que d'autres sont négatives, de peur de voir Bruxelles restreindre la liberté d'action dans ce domaine (par exemple, toutes les entreprises suédoises ont envoyé la même réponse agressivement négative faisant même référence à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).

L'ensemble des réponses à la question 23 et leurs notations, ainsi que leur synthèse chiffrée par pays et par type de répondants, ont été publiés par nous à la page: <http://www.efesonline.org/fas291.htm>. Nous allons bientôt y ajouter des analyses plus détaillées.

Bien entendu, nous nous tenons à la disposition des services de la Commission pour avancer dans cette analyse.

Entre-temps, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de notre considération très distinguée.

Marc Mathieu
Secrétaire Général